
Pétition de la société populaire et républicaine de Neufchâtel (Seine-Inférieure) demandant la suppression des frais du culte catholique, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la société populaire et républicaine de Neufchâtel (Seine-Inférieure) demandant la suppression des frais du culte catholique, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 91-92;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39152_t1_0091_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Mais de la civique couronne
 Avant de jurer auprès de vous,
 Plus d'un monstre aux champs de Bellone
 Périra criblé de nos coups (bis).
 Contre des soldats patriotes
 Leur nombre au centuple n'est rien,
 Il ne faut qu'un bras citoyen
 Pour foudroyer mille despotes.
 Gloire à la Liberté, etc.

De Capet l'ombre sanguinaire
 S'agit en vain dans l'univers,
 En vain l'Autrichienne mégère,
 Contre nous arme les enfers (bis).
 Libre et jamais intimidée,
 La France verra leur courroux
 Et leur fera signer à tous
 Les triomphes de la Vendée.
 Gloire à la Liberté, etc.

Du vil sang des fédéralistes
 Le Rhône a vu rongir les flots;
 A Mortagne, des royalistes,
 Les cadavres sont par morceaux (bis);
 Des Césars l'aigle menaçant,
 A fui devant nos étendards,
 Et les farouches léopards
 Reculent saisis d'épouvante.
 Gloire à la Liberté, etc.

Loi suprême de la Patrie,
 Entendis nos vœux, guide nos bras,
 Nous jurons haine à l'anarchie,
 Guerre éternelle aux potentats (bis);
 Que ta voix parle, qu'elle ordonne,
 Et les perfides ennemis
 Vont tomber comme les épis
 Sous le tranchant qui les moissonne.
 Gloire à la Liberté, etc.

Sous nos pas les cieux et la terre
 Pourraient accumuler les maux,
 Qu'à la famine, qu'à la guerre,
 La peste ajoute ses fléaux (bis);
 Le fier mortel qui se décore
 Du beau nom de républicain
 Voit les périls d'un oeil secin,
 Et mourant il répète encore !
 Gloire à la Liberté, etc.

*Extrait des registres des séances de la Société
 populaire des Amis de la Constitution séant à
 La Châtre, département de l'Indre.*

Du nonidi brumaire de l'an second de la République française, une et indivisible.

Il a été fait lecture du procès-verbal de la fête civique du sept brumaire présent mois, ainsi que de l'Ode civique composée à l'occasion de cette fête.

La Société en approuve la rédaction, et arrête qu'à la diligence de ses commissaires le procès-verbal de la fête du sept brumaire, présent mois, ensemble l'Ode civique faite à son occasion, seront imprimés jusqu'à concurrence de tel nombre d'exemplaires qu'ils jugeront convenable, et qu'il en sera envoyé à la Convention nationale, aux corps administratifs de ce département, à la Société populaire des Jacobins de Paris, et à toutes les Sociétés avec lesquelles celle de La Châtre correspond.

zième jour du deuxième mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

PATAUD-DUMAS, président; DELAPORTE,
 secrétaire.

Les membres composant la Société populaire et républicaine de Neufchâtel demandent la suppression des frais du culte catholique, et félicitent la Convention sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la pétition de la Société populaire et républicaine de Neufchâtel (2).

Les membres composant la Société populaire et républicaine de Neufchâtel, chef-lieu de district, dans le département de la Seine-Inférieure, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple français,

« Nous désirons que les frais du culte catholique et le salaire de ses ministres cessent d'être payés par la nation.

« Ce vœu, que nous prononçâmes le 29^e jour de brumaire, est devenu celui de toute la commune de Neufchâtel par l'adhésion solennelle des citoyens assemblés pour l'élection d'un maire.

« Citoyens, la liberté des cultes religieux et l'abolition de tous les privilèges sont garantis par l'Acte constitutionnel. Pourquoi donc la religion catholique a-t-elle encore sur les autres une prérogative incompatible avec l'égalité? Cette inconséquence déshonorante pour la législation française n'est point votre ouvrage; si vous l'avez laissé subsister jusqu'à présent, vos motifs sont purs, la nation reconnaissante les connaît, et loue votre sollicitude pour son bonheur.

« Mais le temps des ménagements n'est plus, le voile imposteur qui couvrait les sanguinaires desseins de la superstition est déchiré, elle ne peut plus égarer les patriotes éclairés par les funestes effets de ses derniers crimes.

« Représentants d'un peuple digne du gouvernement qu'il a juré de maintenir, croyez que des républicains abhorrent également les honteuses entraves de la superstition et les chaînes insupportables du despotisme. La raison, voilà leur guide; l'amour de la patrie, de l'humanité, voilà leur guide; l'amour de la patrie, de l'humanité, de la vérité, de l'égalité, de la liberté, voilà leur religion; la pratique de toutes les vertus civiques, voilà leur culte, qui n'a besoin ni de prêtres salariés, ni de temples somptueux.

« Achevez donc votre ouvrage avec la sécurité que doit vous inspirer la juste confiance de la nation, faites que les principes sacrés de notre gouvernement ne soient plus entravés par d'absurdes exceptions; rendez à leur destination naturelle une partie considérable des contributions publiques; décrétez que les millions qui jusqu'à présent ont engraisé des prêtres oisifs, nour-

(1) Procès-verbaux, t. 26, p. 145.

(2) Archives nationales, carton C 285, dossier 828.

rissent désormais les infatigables défenseurs de la patrie; décrétez que les trésors prodigués pour des prières stériles servent à fabriquer des armes fatales aux tyrans et à leurs vils satellites; que les fastueux et inutiles ornements des temples soient employés au soutien d'une guerre la plus juste, la plus sainte que les hommes aient jamais entreprise.

« Ce vœu est le second que vous adresse, depuis sa naissance, une Société récemment établie; elle vous a déjà conjuré, elle vous conjure encore de rester inébranlables à votre poste, malgré les calomnies astucieuses des ennemis de la liberté, tant que dureront les dangers de la patrie. Vous la sauverez si tous les Français vous secondent comme nous par une fidélité inviolable, par un courage qui ne se démentira point, par une adhésion sincère à tous vos décrets, et par une résolution invariable à les faire exécuter.

« Neufchâtel, le 2 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible.

« FOLLOPPE, *vice-président*; PETIT, *ex-président*; D. PETITTEVILLE, L.-R. MAUGER, *ex-président*; LIORANF.

Société populaire et républicaine de Neufchâtel chef-lieu de district, dans le département de la Seine-Inférieure.

Extrait du registre des délibérations de ladite Société (1).

Le 29^e jour de brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

Le citoyen Vimar, membre de la Société populaire de Rouen, et affilié à celle de Neufchâtel, ayant demandé et obtenu la parole a dit :

« Citoyens frères et amis,

« Fidèle interprète de la raison et des vœux d'un peuple éclairé, la Convention nationale a consigné dans la Déclaration immortelle des droits imprescriptibles de l'homme, la liberté des cultes religieux : l'Acte constitutionnel la garantit.

« Aux yeux de la loi comme à ceux de la raison, tous les cultes sont donc égaux. Les privilèges sont donc abolis, le Français, digne de ce nom glorieux a secoué le joug des préjugés, comme celui du despotisme dont ils étayaient le trône.

« Cependant, il existe encore en France, sous le règne de l'égalité, un culte privilégié, un culte dont les ministres sont salariés par la nation tandis que les frais de tant d'autres cultes sont acquittés par leurs prosélytes, et cette conséquence déshonorante pour la législation française, et cette violation intolérable des droits de l'homme coûtent chaque année cent millions peut-être à la nation chargée des frais énormes d'une guerre qui doit durer jusqu'à ce que tous

les ennemis de notre Constitution soient exterminés ou demandent humblement la paix.

« Citoyens, si ce monstrueux abus subsiste encore, vous n'en accusez pas les représentants du peuple; chaque jour, vous payez en ce lieu le tribut d'estime et de reconnaissance que vous devez à leurs lumières et à leur courage inébranlable; tout ce qu'ils peuvent faire pour consolider l'empire de la raison, de la justice et de la liberté, ils le font par la seule impulsion de leur ardent amour de la patrie.

« Mais ils ont vu le fanatisme, armé de torches et de poignards, porter la désolation, le ravage et la mort dans une partie de la République; ils ont vu le sein de la patrie déchiré par des hommes qui en auraient été les zélés défenseurs si la superstition n'eût pas égaré leur esprit, et rendu leur cœur féroce.

« Lorsque nous touchons au terme si désirable de ces maux, la Convention nationale a craint de les aigrir, de les aggraver, en prescrivant l'injuste privilège du culte catholique. Avant de rendre ce nouvel hommage à la philosophie, à la sainte raison, elle a voulu connaître le vœu du peuple.

« Citoyens, exprimez le vôtre, dites à la Convention qu'elle peut travailler avec sécurité au bonheur de la France; dites-lui que vous comptez sur ses vertus inaltérables, qu'elle doit compter sur votre fidélité, sur votre courage, sur votre soumission à tous ses décrets; dites-lui que vous aimez la justice et que l'injuste prérogative du culte catholique vous est odieuse; dites-lui que, chérissant l'égalité, vous ne pouvez plus longtemps supporter un privilège incompatible avec l'égalité; dites-lui que, voulant conserver la liberté et la transmettre à vos enfants, vous désirez qu'elle consacre à nourrir les défenseurs de la liberté les millions employés à engraisser les prêtres, qu'avec les trésors dont elle paye des prières stériles, elle fasse forger des armes qui porteront la terreur et la mort dans le sein des satellites de la tyrannie.

« Cette proposition ne pourrait alarmer que des consciences timides. Citoyens, vous vous dites chaque jour républicains et sans doute vous êtes dignes de ce titre sublime, votre âme énergique a secoué tous les préjugés de l'enfance. Voulez-vous plaire à l'Être suprême? La raison est le guide qu'il a donné aux hommes de tous les siècles et de tous les climats, ne consultez qu'elle : il a destiné tous les humains à être justes, égaux et libres, suivez les lois immuables de la justice, chérissez l'égalité, aimez la liberté avec enthousiasme; conservez pures ces sources éternelles du bonheur des hommes. Voulez-vous plaire à l'Être suprême? Soyez aussi bienfaisants envers vos frères, qu'il l'est envers le genre humain : travaillez sans relâche à la prospérité de la patrie; fortifiez dans votre âme, inspirez à vos enfants l'irrévocable résolution de sacrifier pour elle votre repos, votre fortune, votre vie, voilà les hommages dignes de l'Être suprême! C'est là le seul culte qui lui convienne. L'univers est son temple et l'entremise des prêtres est inutile.

« Les prêtres! Il en est sans doute d'estimables, comme citoyens, aux yeux des patriotes : cette société en renferme dans son sein plusieurs, que la justice nationale saura distinguer et dédommager en leur procurant les moyens d'être plus utiles à la patrie; mais, en général, les prêtres furent en tous temps et en tous lieux les ennemis de l'égalité et de la liberté.

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 828.